

21
22

RAPPORT ANNUEL

**Centre
de services scolaire
des Chic-Chocs**

Québec 

2021 - 2022



RAPPORT ANNUEL

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Mot de la Présidente	4
Mot de la Directrice générale par Interim	5

1. PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

1.1 Le centre de services scolaire en bref	6
1.2 Services éducatifs jeunes et culturels	9
1.3 Services éducatifs aux adultes	10
1.4 Faits saillants	13

2. GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

2.1 Conseil d' administration	16
2.2 Autres comités de gouvernance	17
2.3 Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration	21
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	26

3. RÉSULTATS

3.1 Plan d'engagement vers la réussite	28
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	37
3.3 Développement durable	39

4. UTILISATION DES RESSOURCES

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire	41
4.2 Ressources financières	41
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	43
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	44
4.5 Ressources matérielles	45
4.6 Ressources informationnelles et technologiques	45

5. ANNEXE DU RAPPORT ANNUEL

5.1 Rapport de la protectrice de l'élève	47
---	----

Présentation du centre de services scolaire

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

♦
Julie Pariseau



C'est dans un esprit de bienveillance et de transparence que s'est terminée l'année scolaire 2021-2022. En effet, avec la présentation du rapport du diagnostic organisationnel aux employés et aux médias, nous avons pu constater qu'un climat sain et positif s'est installé au sein de l'organisation, permettant ainsi aux employés de se réaliser et d'être heureux au travail. Encore une fois cette année, la pandémie nous a poussés à relever des défis et à faire face à différentes contraintes. Et nous avons réussi! C'est la preuve que lorsque nous travaillons ensemble, nous pouvons affronter les pires tempêtes.

Je crois sincèrement que la dernière année nous a permis d'établir de nouvelles bases, plus solides, menant à un travail collaboratif axé sur la reconnaissance et la valorisation de tous nos employés. La précieuse collaboration du personnel, des parents et de la communauté au sein du réseau de l'éducation fut des plus bénéfiques pour le bien-être et la réussite de tous nos élèves, jeunes et adultes.

Le travail de mobilisation de nos enseignants et de tout le personnel a permis à nos élèves de développer leur plein potentiel et de célébrer de belles réussites. Tout le monde a su s'adapter et a persévéré. Le succès des élèves s'est avéré excellent à tous les niveaux grâce au soutien et à l'implication de tout le personnel scolaire.

Je souhaite remercier tous les membres du personnel, les parents, les membres du conseil d'administration, ainsi que tous les partenaires du milieu, pour leur soutien constant. Cette implication permet d'offrir des services de qualité, adaptés aux besoins des élèves.

Enfin, un merci spécial à tous nos élèves qui, encore une fois, ont su s'adapter à une réalité difficile par moment, mais formatrice qui leur permettra assurément de se forger un avenir à la hauteur de leurs aspirations.



JULIE PARISEAU

Présidente

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Josée Synnott



Nouvellement en poste depuis février 2022 à titre de directrice générale adjointe et directrice générale par intérim, j'ai été à même de constater l'implication de tous les employés dévoués au succès de nos élèves, jeunes et adultes.

J'ai été témoin, au cours des derniers mois, de nombreux exemples qui m'ont démontré l'engagement de nos enseignantes et de nos enseignants, de nos professionnels, de notre personnel de soutien, sans oublier les directions d'établissement ainsi que notre personnel d'encadrement.

Malgré un contexte pandémique difficile, toutes ces personnes ont su relever le défi d'offrir des services éducatifs exemplaires ainsi que des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires. Je salue l'ardeur de tous ces gens qui ont fait en sorte que nous avons réussi à surmonter cette épreuve.

Nous en sommes à notre dernière année du Plan d'engagement vers la réussite qui s'est soldée par des résultats significatifs démontrant que nous sommes sur la bonne voie dans l'atteinte de nos objectifs. Soyez assurés que nous persévérons en ce sens afin de garantir une éducation accessible, de qualité et de réussite à tous nos élèves.

Enfin, je tiens à remercier les parents et les nombreux partenaires qui nous ont apporté tout leur soutien durant cette dernière année, nous permettant ainsi d'offrir des services de qualité à tous nos élèves. Grâce à vous, nous avons réussi à assurer leur bien-être afin qu'ils puissent s'accomplir et atteindre leurs objectifs.

A handwritten signature in blue ink that reads "Josée Synnott".

JOSÉE SYNNOTT

Directrice générale par intérim



LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE **EN BREF**

CHIFFRES CLEFS

13

ÉCOLES
PRIMAIRES

3

ÉCOLES
SECONDAIRES

4

ÉCOLES PRIMAIRES-
SECONDAIRES

2

CENTRES DE
FORMATION
ADULTES

“

*Ensemble,
engagés...
sur les sentiers
du succès!*

1.1 LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE **EN BREF**

Situé en plein cœur de la Gaspésie, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs offre la possibilité de vivre et de travailler dans un environnement calme, tout en côtoyant des gens dynamiques et dévoués au bien-être et à la réussite de ses 4 410 élèves, jeunes et adultes.

S'étendant sur un territoire de plus de 400 km, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs regroupe et administre 22 établissements répartis comme suit :

- **13 écoles primaires**
- **4 écoles primaires-secondaires**
- **3 écoles secondaires**
- **2 centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes.**

Avec plus de 700 employés issus de tous les domaines, il s'agit d'un des plus importants employeurs de la Gaspésie. Travailler au Centre de services scolaire des Chic-Chocs, c'est avoir une qualité de vie incomparable, des employés heureux qui se dépassent et se réalisent tous les jours, mais surtout, c'est l'assurance d'un emploi gratifiant au service des enfants. Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs est incontournable dans un parcours professionnel.

Au cours de l'année, 2 697 élèves ont été transportés chaque jour par 43 autobus, 22 minibus et 11 berlines. Plus de 7 000 km ont été parcourus chaque jour par nos 76 véhicules. Nous avons également transporté quotidiennement 652 élèves lors du transport du midi. Le budget total du transport scolaire se situait à 5 725 442 \$.

NOMBRE D'ÉLÈVES

Programme, niveau ou ordre d'enseignement	Élèves
Passe-partout	30
Préscolaire 4 ans	115
Préscolaire 5 ans	208
Primaire	1 409
Secondaire	1 157
TOTAL SECTEUR JEUNE	2 919
Formation générale des adultes et formation professionnelle Équivalents à temps plein (476,70)	1 491
FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE	1 491
GRAND TOTAL	4 410

SERVICE DE GARDE

Nombre de services de garde en milieu scolaire	12
Nombre d'élèves en fréquentation régulière	579
Nombre d'élèves en fréquentation sporadique	391

EMPLOYÉS RÉGULIERS

Personnel enseignant (régulier)	211
Personnel professionnel	31
Personnel de soutien	204
Personnel d'encadrement	37

TRANSPORT SCOLAIRE

Nombre d'élèves transportés	2 697
Nombre d'autobus	43
Nombre de minibus	22
Nombre de berlines	11
Nombre de parcours	76
Nombre de km parcourus par jour	7 044
Nombre d'élèves transportés le midi	652

Budget total du transport

5 725 442 \$

LE CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE **EN BREF**

CHIFFRES CLEFS

4 410

NOMBRE D'ÉLÈVES

700+

EMPLOYÉS

2 919

JEUNES

1 491

ADULTES

5 725 442 \$

BUDGET TOTAL
DU TRANSPORT

76

VÉHICULES

2 697

ÉLÈVES
TRANSPORTÉS
PAR JOUR

“

***Ensemble,
engagés...
sur les sentiers
du succès!***

1.2 SERVICES ÉDUCATIFS JEUNES ET CULTURELS

L'année scolaire 2021-2022 nous aura permis de nous investir davantage sur le travail en collaboration. La force du collectif, le support et la mise en commun des expertises ont été au cœur de nos démarches. L'objectif premier est de permettre aux acteurs qui sont en contact direct avec l'élève d'être mieux outillés pour intervenir positivement, peu importe la situation. L'élève demeure notre priorité et il est au centre de nos réflexions et de nos actions.

Les directions d'école, en équipe, ont quant à elles, fait de premiers pas vers une communauté de pratique (CoP). Des sujets en lien avec le leadership et la pédagogie ont été choisis par les différentes équipes et le fruit de leur travail et de leurs réflexions a été présenté aux autres directions d'école. Le même objectif est poursuivi : mettre en place des équipes collaboratives efficaces pour développer les meilleures pratiques.

Les thématiques abordées ont été : régler les conflits et célébrer les réussites dans le cadre d'une communauté d'apprentissage pédagogique (CAP) ; leadership du gestionnaire ; la conduite d'un changement ; intervenir lorsque certains élèves n'apprennent pas et les stratégies efficaces en évaluation.

Avec les professionnels, du travail collaboratif a aussi été mis en place. Un processus du même type que celui qui a été fait pour déterminer les valeurs, la mission et la vision de notre centre de services scolaire a permis de faire ressortir quatre sujets pour des communautés de pratiques. Des livrables devaient être produits durant la prochaine année scolaire. La collaboration a été efficace et bien appréciée. C'est toute la communauté éducative des Chic-Chocs qui pourra en bénéficier. Les thématiques abordées par les



professionnels étaient les suivantes : présentation d'un référentiel sur la santé, le bien-être et la réussite éducative des jeunes (EKIP) ; présentation des services éducatifs (capsules ou autres moyens de communication pour faire connaître les services au Centre de services scolaire des Chic-Chocs) ; motivation et persévérance scolaire (ligne du temps avec proposition d'activités à réaliser tout au long de l'année) ; gestion de classe et développement d'outils pour aider les enseignants.

Ce ne sont là que quelques exemples qui représentent bien notre volonté à faire ensemble pour la réussite de tous les élèves. L'immensité de notre territoire et tous les défis que cela comporte ne viendront jamais à bout de notre désir de rapprochement pour demeurer auprès de l'élève.

1.3 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES

CENTRE DE FORMATION DE LA HAUTE-GASPÉSIE

CLIENTÈLE DESSERVIE

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, le Centre de formation de La Haute-Gaspésie a déclaré 588 élèves, incluant les ententes de partenariat. De ce nombre, nous comptons 121 élèves qui ont obtenu un diplôme d'études professionnelles. Nous avons reçu le financement pour un total de 230,44 équivalents temps plein (ETP), soit 149,47 ETP en formation professionnelle et 80,97 ETP en formation générale des adultes. Ces chiffres représentent une augmentation de 31,89 ETP par rapport à l'année 2020-2021.

LES RELATIONS ENTRE LE CENTRE DE FORMATION, LA FAMILLE ET LES PARTENAIRES

Tout au long de l'année, les intervenants du centre de formation, principalement l'agente de motivation et de persévérance scolaire, l'intervenante en travail social et l'éducatrice spécialisée, collaborent avec les différents organismes de la région. Ces partenariats permettent un meilleur accompagnement des élèves dans l'atteinte de leurs objectifs scolaires. Le Centre de formation de La Haute-Gaspésie entretient une collaboration étroite avec des partenaires comme le bureau de Services Québec, le Carrefour Jeunesse Emploi Haute-Gaspésie, la Sûreté du Québec et la Démarche intégrée en développement social de la Haute-Gaspésie (DIDS).



RÉSULTATS OBTENUS

Nouvelle implantation : DEP5375 – Montage de lignes électriques et de télécommunications.

En 2021-2022, le Centre de formation de la Haute-Gaspésie a été le 1er centre au Québec à implanter le nouveau DEP en Montage de lignes électriques et de télécommunications. Grâce à cette implantation, le centre se positionne comme leader de l'industrie, notamment dans l'installation d'antennes et de la télécommunication au Québec. Les premiers élèves ont été diplômés le 28 avril 2022.

VIRÉE DE FILLES AVRIL 2022, 1RE ÉDITION

Le Centre de formation de la Haute-Gaspésie a tenu la 1re édition de la Virée de filles le 6 avril 2022. L'événement a été un grand succès et a permis à une quinzaine de participantes de 3^e secondaire de vivre l'expérience de la formation professionnelle en tant qu'élève d'un jour dans un de nos programmes de formation traditionnellement masculins. Elles ont pu découvrir les formations Plomberie et chauffage, Conduite d'engins de chantier ainsi que Montage de lignes électriques et de télécommunications.

Un photographe et vidéaste professionnel a tourné une superbe vidéo de l'événement que le centre pourra utiliser pour faire la promotion de ses programmes.

Lien vers la vidéo : <https://youtu.be/by0-aZ3sAAE>.

CENTRE DE FORMATION DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

FRÉQUENTATION EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Pour l'année 2021-2022, 710 élèves ont complété leur inscription en formation générale des adultes au Centre de formation de La Côte-de-Gaspé. De ce nombre, 76 étaient inscrits aux cours de base, 53 en intégration sociale et 581 dans nos différentes ententes de partenariat. Nous relevons, pour l'ensemble de nos inscriptions, un taux d'absentéisme de près de 21 %. Si ce nombre semble élevé, il faut se rappeler qu'il inclut les absences relevées dans toutes nos ententes de partenariat auprès des organismes tiers proposant des activités diverses à une clientèle souvent âgée. Cette clientèle semble avoir davantage choisi la voie de la prudence depuis 2 ans en raison de la pandémie, d'où de nombreuses absences répertoriées. Soulignons la réussite de nos élèves qui ont été 60 au cours de cette année scolaire à compléter un ou l'autre des sigles entrepris.

FRÉQUENTATION EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour l'année 2021-2022, 251 élèves ont complété leur inscription en formation professionnelle au Centre de formation de La Côte-de-Gaspé. De ce nombre, 47 étaient inscrits en Électromécanique de systèmes automatisés à Gaspé, 38 par entente de partenariat avec le Centre de formation professionnelle d'Amqui, 38 en Soudage-montage, 37 en Santé, assistances et soins infirmiers, 25 en Secrétariat, 29 en Comptabilité, 21 en Cuisine, 6 en Services de la restauration et 10 en Lancement d'une entreprise. Nous relevons, pour l'ensemble des inscriptions en formation professionnelle, un taux d'absentéisme de 10 %. Ce nombre inclut les retards ainsi que les départs hâtifs. Au cours de l'année scolaire, 56 élèves ont obtenu leur diplôme d'études professionnelles.



RECRUTEMENT INTERNATIONAL

Nous poursuivons nos démarches de recrutement à l'international afin de combler nos cohortes dans nos deux centres de formation. Ce sont 55 élèves internationaux que nous avons accueillis en 2021-2022.

SERVICES AUX ENTREPRISES

62 travailleurs mexicains ont été francisés par nos enseignants des Services aux entreprises pour nos deux centres de formation. Il s'agit d'un premier projet de francisation de travailleurs étrangers. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3xAnPpm>.

FORMATIONS OFFERTES PAR LES SERVICES AUX ENTREPRISES			
SECTEUR CÔTE-DE-GASPÉ			
CLIENTS	FORMATION	Durée (hrs)	Nb part.
Individus	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30	17
La Crevette du Nord Atlantique Inc.	Anglais – débutant/intermédiaire	96	15
UBITRAK	SAGE 50	10	1
CGER	Pont roulant et élingage	8	3
Chariot élévateur	Usine congélation Newport	16	12
Services Québec	Insertion socioprofessionnelle	1 025	9
Pêcheries Marinard	Francisation	60	32
La Crevette du Nord Atlantique Inc.	Francisation	90	19
		1 335	108
SECTEUR DE LA HAUTE-GASPÉSIE			
CLIENTS	FORMATION	Durée (hrs)	Nb part.
CAB des Chic-Chocs	Formation Cardio secours rcr dea C	6	12
Services Québec	Insertion socioprofessionnelle	762	9
Ville de Matane	Perfectionnement Plomberie-chauffage	8	1
Télécon	Montage à l'éperon	8	8
Poissonnerie Blanchette	Francisation	60	12
Les Entreprises Enia Lafontaine	Service à la clientèle	12	12
Carrefour socioculturel des Caps	Word et Excel sur mesure	4	1
Club 50 ans + Capucins	Initiation à la technologie	12	18
Auberge La Seigneurie des Monts	Anglais du tourisme	25	7
CGER	Pont roulant et élingage	8	4
Maison Gilles-Carle	RCR - premiers soins	14	12
		919	96
TOTAL		2 254	113

1.4 FAITS SAILLANTS



UN CARNAVAL À L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS

En février dernier, l'école Aux Quatre-Vents de Rivière-au-Renard a organisé un carnaval pour ses élèves. Pendant une semaine complète, les enfants ont eu la chance de participer à plusieurs activités telles que les olympiades, le patinage, la raquette, la glissade en tube et le ski alpin. Beaucoup de plaisir pour les élèves qui ont pu profiter des joies de l'hiver en Gaspésie.



UNE COUR RESTAURÉE POUR L'ÉCOLE DE L'ANSE

Grâce aux parents et à toute la communauté, l'école de l'Anse à Sainte-Anne-des-Monts a réussi à amasser près de 70 000 \$ afin de restaurer la cour d'école. De nombreux partenaires du milieu ont contribué financièrement à ce projet et ont donné de leur précieux temps pour les diverses activités de financement, telles qu'un pont payant, une vente de crayons, une loterie, la sollicitation de partenaires, les écolos-sacs... Le ministère de l'Éducation a également contribué en remettant une subvention de 50 000 \$. Une belle réalisation qui fait le bonheur des enfants.



DÉFI DES CHÂTEAUX DE NEIGE À L'ÉCOLE SAINT-ROSAIRE

L'école Saint-Rosaire à Gaspé a organisé plusieurs activités cette année pour ses élèves. Les élèves ont pu participer, entre autres, au Défi des châteaux de neige, ainsi qu'à des olympiades pour les élèves de la maternelle.



JOURNÉE DE L'AUTISME À L'ÉCOLE SAINT-ROSAIRE

Les élèves de la classe d'adaptation scolaire de l'école Saint-Rosaire ont également souligné la Journée internationale de sensibilisation à l'autisme en portant un vêtement bleu. "Faisons briller en bleu" est en effet le mot d'ordre de cette journée dédiée à l'autisme et célébrée partout sur la planète.



DÉPÔT DU DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL

À la suite du dépôt du diagnostic organisationnel par la firme Le Cabinet RH en juin 2022, l'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs a tenu à présenter les constats de son rapport.

La présidente du conseil d'administration, madame Julie Pariseau ainsi que le président du comité de gouvernance et d'éthique et membre du conseil d'administration issu de la communauté, monsieur Yves Galipeau, ont souligné l'importance de cette démarche dans le contexte actuel et l'apport de nombreux outils pour rectifier la situation.

L'administration a pris bonne note des constats du diagnostic et demeure consciente de l'état du climat de travail au sein de l'organisation. Après analyse de la situation, un plan d'action a été mis sur pied pour rétablir son image et faire rayonner le centre de services scolaire sur l'ensemble du territoire. Plan d'action qui a d'ailleurs été présenté aux employés qui ont participé à la démarche.

Par la même occasion, la directrice générale par intérim, madame Josée Synnott, accompagné de monsieur Steven Richard, directeur général adjoint par intérim, ont présenté le bilan de la dernière année et ont également abordé les perspectives pour l'année scolaire 2022-2023.

Les employés ont pu prendre part à cette démarche en exprimant leurs commentaires et en faisant part de leurs suggestions.



LA VIRÉE DE FILLES AU CENTRE DE FORMATION DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Au printemps 2022, le projet « La Virée de filles » s'est tenu au Centre de formation de La Haute-Gaspésie. À cette occasion, une quinzaine d'élèves de 2^e cycle du secondaire de la Haute-Gaspésie sont venues vivre l'expérience de la formation professionnelle en tant qu'élève d'un jour dans nos programmes de formation traditionnellement masculins. Elles ont exploré trois programmes de formation, soit Montage de lignes électriques et de télécommunication, Plomberie et Chauffage ainsi que Conduite d'engins de chantier. De belles découvertes pour toutes les participantes.



PROGRAMME HORS-PISTE À L'ÉCOLE C.-E.-POULIOT

L'école C.-E.-Pouliot a procédé à l'implantation du programme Hors-Piste. Dans un contexte où l'anxiété a été prédominante chez nos élèves durant la période pandémique : « L'anxiété chez les jeunes est de plus en plus reconnue comme un enjeu sur lequel nous devons agir en tant que société. C'est ce que permet le programme HORS-PISTE. Par le développement des compétences psychosociales et la promotion du bien-être psychologique, ce programme vise la prévention des troubles anxieux et autres troubles d'adaptation, du préscolaire au postsecondaire. »

Ce programme, chapeauté à notre école par madame Carolle Bertrand, psychologue scolaire, a mobilisé des membres de l'équipe-école et de la maison des jeunes de Gaspé.

<https://sante-mentale-jeunesse.usherbrooke.ca/je-suis-un-professionnel/projets-de-developpement/hors-piste/>

https://sante-mentale-jeunesse.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2020/09/feuille_promo_HP_perso.pdf

Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES PARENTS

Frédéric Côté

Alexandra Girard

Karine Fournier
(jusqu'au 8 novembre 2021)

Chantal Dufort

Julie Pariseau
Présidente

MEMBRES DU PERSONNEL

Bernard D'Amours
*Directeur général par intérim
(Jusqu'au 18 février 2022)*

Josée Synnott
*Directrice générale par intérim
(à compter du 18 février 2022)*

Nadine Côté
Enseignante

Aucun représentant
Personnel professionnel non enseignant

Cindy Vallée
Personnel de soutien

Isabelle Gagné
Directrice d'établissement d'enseignement

David Smith
Personnel d'encadrement (avec droit de vote)

André Hughes
Personnel d'encadrement (sans droit de vote)

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

Yves Galipeau
Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Antonio J. Blouin
Membre possédant une expertise en gestion des ressources financières ou matérielles

Anik Truchon
Membre issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

Steve Fournier
Membre issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

Jean-Nicolas Leclerc
*Membre issu du milieu communautaire
(18-35 ans)*

Les membres du conseil d'administration ont tenu onze (11) séances au cours de l'année scolaire 2021-2022.

SÉANCES DU C.A.

31 août 2021	Séance ordinaire
12 octobre 2021	Séance extraordinaire
2 novembre 2021	Séance ordinaire
18 novembre 2021	Séance extraordinaire
30 novembre 2021	Séance en ajournement
18 janvier 2022	Séance extraordinaire
15 février 2022	Séance ordinaire
29 mars 2022	Séance extraordinaire
9 mai 2022	Séance ordinaire
8 juin 2022	Séance extraordinaire
21 juin 2022	Séance ordinaire



2.2 AUTRES COMITÉS DE GOUVERNANCE

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Yves Galipeau
Président du comité

Isabelle Gagné
Membre du C.A.

David Smith
Membre du C.A.

Anick Truchon
Membre du C.A.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Antonio J. Blouin
Membre du C.A. (président du comité)

Alexandra Girard
Membre du C.A.

Jean-Nicolas Leclerc
Membre du C.A.

Martin Roy
Personne-ressource

COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Donald Bourgouin
Commission scolaire Eastern Shores

Jane Bradbury
Commission scolaire Eastern Shores

Ronald Mundle
Commission scolaire Eastern Shores

Guillaume Bérubé
Membre du comité de parents

Joanie Cloutier
Directrice des écoles Notre-Dame et des Prospecteurs

Nadine Côté
Membre du conseil d'administration (enseignante)

Bernard D'Amours
Directeur général par intérim du centre de services scolaire (Jusqu'au 18 février 2022)

Josée Synnott
Directrice générale par intérim du centre de services scolaire

David Smith
Personne-ressource

COMITÉ DE PARENTS

Guillaume Bérubé
Écoles Saint-Norbert – de l'Escabelle

Christiane Rheault
École de l'Anse

Martin Fournier
École Saint-Antoine

Marietta Omoa
Écoles Esdras-Minville – du P'tit Bonheur

Isabelle Côté
École Notre-Dame

Katy Plourde
École Saint-Paul

Alexandra Girard
École Saint-Joseph-Alban

Chantal Dufort
École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur

Frédéric Côté
École Saint-Rosaire et de la Découverte

Nancy Kenny
École Saint-Maxime

Éloïse Bourdon
École des Prospecteurs

Marie-Claude Brière
École C.-E.-Pouliot

COMITÉ CONSULTATIF EHDAA (ÉLÈVES HANDICAPÉS ET EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE)

Fannie Boulanger
Parent

Jonathan Trudel
Parent

Stéphane Côté
Coordonnateur des Services éducatifs jeunes

Jane Hung
Parent

Sonia Therrien
Enseignante

Catherine Lacombe
Médecin (CISSS)

Isabelle Guénette
Parent

Stéphanie Fournier
Professionnelle

Alex Sasseville
Personnel de soutien

Véronique Lelièvre-Gagnon
Parent

Josée Packwood
Directrice d'école

COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

Bernard D'Amours
*Direction général par intérim
(jusqu'au 18 février 2022)*

Martin Roy
Direction des Services des ressources financières

Marie-Pierre Côté
Direction d'établissement

Yvan Gauthier
*Direction générale adjointe par intérim
(jusqu'au 2 janvier 2022)*

David Smith
*Direction des Services des ressources
matérielles, de l'approvisionnement et du
transport scolaire*

Isabelle Gagné
Direction d'établissement

Josée Synnott
Direction générale par intérim

Steve Miousse
*Direction par intérim des Services des
ressources matérielles, de l'approvisionnement
et du transport scolaire*

Isabelle Landry
Direction d'établissement

Steven Richard
*Direction générale adjointe par intérim
(à compter du 7 mars 2022)*

Patricia Rioux
Direction d'établissement

Carline Minville
Direction d'établissement

Nathalie Cotton
Direction des Services éducatifs jeunes

Patrick Lefebvre
Direction d'établissement

Line Miville
Direction d'établissement

Luc Chrétien
Direction des Services éducatifs adultes et FP

Steve Boulay
Direction d'établissement

COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION

DIRECTIONS D'ÉCOLE

Brian Boucher
Direction

Joanie Cloutier
Direction

Nathalie Mercier
Direction

Carl Sirois
Direction adjointe

Josée Packwood
Direction

Nathalie Proulx
Direction adjointe

Carline Minville
Direction

Line Miville
Direction

Patricia Rioux
Direction

Dorys Gagné
Direction adjointe

Manon Packwood
Direction

Stéphanie Joncas
Direction par intérim

Isabelle Gagné
Direction

Marie-Claire Lachance
Direction adjointe par intérim

Steve Boulay
Direction

Isabelle Landry
Direction

Marie-Pierre Côté
Direction

Virginie Cadotte
Direction adjointe

Jérôme Bernier-Auclair
Direction adjointe

Nancy Bouchard
Direction

DIRECTIONS DE CENTRE

Patrick Lefebvre
Direction

Guy Fortin
Direction adjointe

Jean-François Lagarde
Direction adjointe par intérim

Mélanie Gaudreault
Direction par intérim

PERSONNEL D'ENCADREMENT

Bernard D'Amours
*Directeur général par intérim
(jusqu'au 18 février 2022)*

Patricia Banville
*Agente d'administration du Service des
ressources humaines*

David Smith
*Directeur des Services des ressources
matérielles, de l'approvisionnement et du
transport scolaire*

Yvan Gauthier
*Directeur général adjoint par intérim
(jusqu'au 2 janvier 2022)*

Nathalie Cotton
Directrice des Services éducatifs jeunes

Steve Miousse
*Coordonnateur des Services des ressources
matérielles, de l'approvisionnement et du
transport scolaire*

Josée Synnott
Directrice générale par intérim

Stéphane Côté
Coordonnateur des Services éducatifs jeunes

André Hughes
*Directeur des Services des ressources
informationnelles et des archives*

Steven Richard
Directeur général adjoint par intérim

Luc Chrétien
Directeur des Services éducatifs adultes et FP

Dustin McCallum
*Contremaître des Services des ressources
matérielles, de l'approvisionnement et du
transport scolaire*

Stéphane Dupuis
Directeur du Service des ressources humaines

Martin Roy
Directeur du Service des ressources financières

Marie-Eve Bédard
*Coordonnatrice du Service des ressources
humaines*

Yves Marcotte
*Secrétaire général et directeur des affaires
corporatives et des communications*

Rénald Roy
*Contremaître des Services des ressources
matérielles, de l'approvisionnement et du
transport scolaire*

COMITÉ D'ENGAGEMENT POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Josée Synnott

Directrice générale par intérim

Geneviève Dupuis

Enseignante et orthopédagogue (primaire)

Cynthia Boulay

Enseignante (secondaire)

Guillaume Gasse

Enseignant (éducation des adultes)

Valérie Mimeault

Enseignante (formation professionnelle)

Christine Landry

Orthopédagogue (adulte et formation professionnelle)

Jean-Michel Côté

Technicien en travail social (adulte)

Virginie Cadotte

*Directrice adjointe de l'école Saint-Rosaire
(établissement d'enseignement primaire)*

Steve Boulay

*Directeur de l'école C.-E.-Pouliot (établissement
d'enseignement secondaire)*

Patrick Lefebvre

*Directeur du Centre de formation de La Côte-
de-Gaspé (formation professionnelle)*

Mélanie Gaudreault

*Directrice par intérim du Centre de formation
de La Haute-Gaspésie (éducation des adultes)*

Nathalie Cotton

Personnel d'encadrement (Services éducatifs)

Stéphane Côté

Personnel d'encadrement (Services éducatifs)

Jim Cabot-Thibault

*Membre issu de la recherche en sciences de
l'éducation*

2.3 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CHAPITRE I: OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

CHAPITRE II: DEVOIRS ET OBLIGATIONS

SECTION I - RÈGLES GÉNÉRALES

1. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

2. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs

prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3). Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

3. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

4. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent Règlement.

SECTION II – SÉANCES

5. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

6. Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

7. Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.

8. Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.

9. Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

SECTION III – CONFLIT D'INTÉRÊTS

10. Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

1° : agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne ;

2° : se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.
Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

11. Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

12. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

13. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

14. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

15. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

16. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

17. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

1° : à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques ;

2° : à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

18. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

SECTION IV – CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION

19. Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

20. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

21. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

SECTION V – RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

22. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

SECTION VI – APRES-MANDAT

23. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

1° : s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions ;

2° : faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social ;

3° : se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire.

CHAPITRE III : PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

24. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

25. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1° : elle possède une expérience, une expertise, une

sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation ;

2° : elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire ;

3° : elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

26. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

27. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au

remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que -celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

28. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

29. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

30. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

31. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée. Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

32. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

33. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par

l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

34. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

35. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

1° : la réprimande ;

2° : la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours ;

3° : la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

36. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

37. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption,

de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

38. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

39. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

40. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

41. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

42. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué. Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribue au comité.

Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

43. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

44. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

2.4 DIVULGATION D'**ACTES RÉPRÉHENSIBLES** À L'ÉGARD D'ORGANISMES PUBLICS

En vertu de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a adopté, en avril 2010, une politique contenant une procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés et a délégué la responsabilité du suivi des divulgations au secrétaire général.

Pour l'année 2021- 2022, aucune plainte n'a été soumise.



Résultats

3.1 PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA **RÉUSSITE**

Le plan d'engagement vers la réussite est un outil de planification permettant, de façon transparente, de faire connaître à toute la population les engagements du centre de services scolaire dans le but d'assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes.

Le plan d'engagement vers la réussite permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le plan d'engagement vers la réussite permet ainsi de faire connaître ce que le centre de services scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.



ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET INDICATEURS ÉTABLIS PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET SPÉCIFIQUES AU CSS DES CHIC-CHOCS

OBJECTIF 1

MEQ

Hausser les taux de réussite en lecture, en écriture et en mathématiques par année du primaire et du secondaire, pour les élèves ayant un plan d'intervention actif, en mettant en œuvre les meilleures pratiques pédagogiques et éducatives.

INDICATEUR CSCC

Améliorer la qualification et la diplomation des élèves de moins de vingt (20) ans après sept (7) ans (Taux de diplomation et de qualification après 7 ans).

CIBLE CSCC

78 %

2010-2011 ¹	2011-2012 ²	2012-2013 ³	2013-2014 ⁴	2014-2015 ⁵
70,8 %	79,2 %	76,4 %	74,8 %	74,9 %
Cohorte 2010-2011 suivie jusqu'en 2016-2017	Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018	Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019	Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020	Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021.

Il y a une augmentation de 4,1% entre la cohorte de l'année de 2016-2017 (1) et celle de 2020-2021 (5).
Si la tendance se maintient, l'objectif devrait être atteint en 2022-2023, parce que la cohorte de 2015 affiche un taux de diplomation de 81,2% après six ans.

OBJECTIF 2

MEQ

Réduire de moitié les écarts entre différents groupes d'élèves

INDICATEUR CSCC

Réduire les inéquités entre les garçons et les filles (taux de diplomation et de qualification après 7 ans).

CIBLE CSCC

16 %

Résultats par cohorte					
2009-2010 ¹	2010-2011 ²	2011-2012 ³	2012-2013 ⁴	2013-2014 ⁵	2014-2015 ⁶
18,7 %	12,2 %	4,1 %	8,0 %	17,6 %	10,9 %
Cohorte 2009-2010 suivie jusqu'en 2015-2016	Cohorte 2010-2011 suivie jusqu'en 2016-2017	Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018	Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019	Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020	Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021.

Selon les derniers résultats, la cible est atteinte, mais les données changent beaucoup d'une année à l'autre, selon les groupes d'élèves en présence. Les résultats que nous avons en main nous montrent que les garçons pourraient même avoir de meilleurs résultats que les filles lors de la prochaine année.

MEQ

Réduire de moitié les écarts entre différents groupes d'élèves

INDICATEUR CSCC

Réduire les iniquités entre les élèves EHDAA et les autres élèves

CIBLE CSCC

35 %

Résultats par cohorte

2011-2012 ¹	2012-2013 ²	2013-2014 ³
ND	34,2 %	45,8 %
<small>Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018</small>	<small>Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019</small>	<small>Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020</small>

Dernières données disponibles : 2019-2020

OBJECTIF 3

MEQ

Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à treize (13) ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.

INDICATEUR CSCC

Diminuer la proportion d'élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (réseau public).

CIBLE CSCC

15 %

Résultats de septembre

2016	2017	2018	2019	2020	2021
19,9 %	17,5 %	17,3 %	13,4 %	10,7 %	11,8 %

La cible est atteinte et améliorée pour une troisième année consécutive. Bien que satisfaisants, ces résultats doivent nous inciter à maintenir nos efforts de suivis et d'accompagnements auprès des élèves concernés.

OBJECTIF 4

MEQ

Porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année du primaire, dans le réseau public.

INDICATEUR CSCC

Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la quatrième (4e) année du primaire.

CIBLE CSCC

91 %

Résultats de juin

2017	2018	2019	2020	2021	2022
88,2 %	78,8 %	91,6 %	ND	ND	84,7 %

Après deux années sans épreuves ministérielles, les résultats de juin 2022 sont tout de même satisfaisants. Ce taux de réussite témoigne d'une bonne préparation de nos élèves qui, malgré l'alternance entre l'école et la maison au cours des deux dernières années, s'en sont sortis avec un taux de réussite positif, mais qui laisse tout de même place à l'amélioration. Il est à noter que la cible avait été atteinte avant la pandémie en 2019.

ORIENTATIONS DÉTERMINÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION À INTÉGRER AU PEVR

ORIENTATION

Faire bouger les élèves du primaire soixante (60) minutes par jour.

OBJECTIF

Assurer aux élèves du primaire, soixante (60) minutes d'activités par jour, selon des modalités diversifiées, déterminées par chaque école primaire.

En 2021-2022, trois nouvelles écoles ont bénéficié de la mesure « À l'école on bouge ! », soit les écoles Notre-Dame-des-Neige, Notre-Dame-de-Liesse et du P'tit Bonheur.

La cible de 100% des écoles primaires devrait être atteinte en 2022-2023. Une augmentation du montant de la mesure et une légère baisse du montant attribué aux nouvelles écoles ont permis aux écoles qui n'avaient pas encore bénéficié de la mesure d'en profiter cette année.

ORIENTATION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES PROPRES AU CSS DES CHIC-CHOCS

LE DÉVELOPPEMENT DU PLEIN POTENTIEL DES ÉLÈVES

ENJEU 1 :

L'INTERVENTION RAPIDE CONTINUE ET CONCERTÉE POUR LES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX

ORIENTATION

Agir rapidement, de façon continue et concertée auprès des élèves qui présentent des facteurs de vulnérabilité et des difficultés d'apprentissage, notamment pour les apprentissages fondamentaux.

OBJECTIF 1

Hausser les taux de réussite en lecture, en écriture et en mathématique par année du primaire et du secondaire, pour les élèves ayant un plan d'intervention actif, en mettant en œuvre les meilleures pratiques pédagogiques et éducatives.

INDICATEUR

Taux de réussite en lecture, en écriture et en mathématique par année du primaire et du secondaire pour les élèves ayant un plan d'intervention actif.

CIBLE

Hausse de 3 points des taux de réussite en lecture, en écriture et en mathématique, à chaque niveau du primaire et du secondaire, pour les élèves ayant un PI actif.

Français Lecture - Primaire

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
1	67,39	65,96	77,55	44,44	69,64
2	73,47	81,97	77,59	91,80	74,19
3	60,66	75	72,58	62,67	71,43
4	65,15	67,78	78,69	74,60	75,90
5	69,23	72,73	68,89	73,91	74,60
6	75,68	83,58	80,70	75,00	84,93

Français Écriture - Primaire

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
1	69,57	74,47	73,47	46,30	60,71
2	79,17	83,61	87,93	77,05	82,26
3	65,57	81,67	80,65	61,33	70,00
4	71,21	82,22	85,00	73,02	80,72
5	81,54	66,67	70,00	73,91	79,37
6	82,67	85,07	87,72	75,00	93,15

Mathématiques - Primaire

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
1	65,22	78,72	88,24	57,41	73,68
2	71,43	88,52	72,41	86,89	80,65
3	77,05	78,33	93,55	64,86	70,42
4	70,77	76,40	81,97	80,95	80,49
5	75,00	60,00	73,03	75,00	85,71
6	70,67	77,61	87,72	80,95	87,67

L'année 2021– 2022 montre de bons résultats pour les élèves de 1re année avec un plan d'intervention en français lecture, écriture et mathématiques comparativement à l'année précédente. On note une hausse des taux de réussite de façon générale. Autant en français qu'en mathématiques, les résultats se sont améliorés et de façon significative pour certains niveaux. Avec les deux dernières années COVID, il est plus complexe d'évaluer la tendance puisque les résultats n'ont pas été constitués de la même façon qu'avant la pandémie. En 2022-2023, les résultats devraient être plus significatifs pour les comparaisons.

Français - Lecture - Secondaire

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
1	ND	100	ND	ND	ND
2	74,24	66,67	71,43	76,83	71,01
3	75,00	70,24	78,57	79,25	73,00
4	80,30	70,77	85,29	75,00	78,82
5	71,43	76,92	83,08	75,61	80,30

Français - Écriture - Secondaire

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
1	50,00	100	ND	ND	ND
2	80,00	75,00	71,43	71,95	78,26
3	78,05	86,59	78,05	79,25	82,00
4	75,76	72,31	87,88	79,17	76,47
5	80,85	73,08	92,31	92,68	74,24

Mathématiques - Secondaire

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
1	68,93	84,92	88,99	68,60	66,37
2	59,74	65,48	76,64	71,57	71,79
3	57,78	57,30	82,18	62,83	64,04
4	75,00	71,83	71,21	74,29	75,00
5	68,18	74,51	89,39	82,50	77,27

En français lecture, écriture et mathématiques au secondaire, les résultats se maintiennent au niveau du taux de réussite. La 5e secondaire en français écriture montre une baisse, alors que les mêmes élèves se sont améliorés en lecture. La première secondaire fait exception alors qu'il n'y a pas de résultats disponibles en français.

OBJECTIF 2

Hausser les moyennes en lecture, en écriture et en mathématiques par année du primaire et du secondaire pour tous les élèves en mettant en œuvre les meilleures pratiques pédagogiques et éducatives.

INDICATEUR

Moyennes en lecture, en écriture et en mathématiques, à chaque niveau du primaire et du secondaire pour tous les élèves.

Français Lecture - Primaire

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
1	81,56	82,15	84,88	81,15	82,52
2	80,45	80,79	79,94	80,80	80,89
3	75,35	76,73	75,61	75,95	75,63
4	74,98	74,70	78,45	75,75	75,53
5	76,54	74,73	74,56	77,31	76,85
6	75,64	78,51	76,50	76,76	78,35

Français Écriture - Primaire

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
1	80,15	80,89	81,81	79,36	80,59
2	80,31	79,65	79,40	78,64	78,30
3	75,52	78,37	77,88	74,65	76,57
4	74,63	77,16	78,63	76,92	76,04
5	77,19	74,97	73,87	76,54	76,33
6	77,55	77,57	77,91	77,36	80,09

Mathématiques - Primaire

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
1	82,91	83,75	ND	82,40	83,12
2	82,78	81,91	ND	80,78	82,02
3	78,43	80,43	ND	78,18	80,08
4	77,59	79,36	ND	79,91	78,52
5	78,18	75,31	ND	78,06	79,42
6	78,60	80,01	ND	80,38	81,05

En français lecture, écriture et mathématiques au primaire, les moyennes sont relativement stables. On peut tout de même remarquer une légère tendance à la hausse, mais rien de très significatif.

Français - Lecture - Secondaire

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
1	73,75	73,00	ND	ND	ND
2	73,82	72,09	74,87	76,26	75,20
3	76,15	72,67	76,20	76,43	76,81
4	75,11	73,20	77,15	75,13	77,10
5	76,27	77,38	77,86	77,65	76,05

Français - Écriture - Secondaire

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
1	73	65	ND	ND	ND
2	75,66	74,71	74,63	75,58	76,03
3	75,70	76,91	73,89	74,98	76,66
4	77,33	75,22	77,52	76,05	75,34
5	75,24	75,36	78,37	78,81	77,11

Mathématiques - Secondaire

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
1	74,13	77,93	ND	76,69	74,13
2	71,49	71,60	ND	76,29	78,04
3	70,20	71,00	78	72,37	73,49
4	74,52	73,91	74,73	72,89	76,11
5	72,92	74,17	78,56	75,84	74,06

En français au secondaire, les moyennes sont relativement stables pour les 5 dernières années. En mathématique, on constate une amélioration intéressante des moyennes depuis les 5 dernières années en 2^e secondaire et par rapport à l'année dernière, on constate une amélioration significative en 4^e secondaire. Il est à noter que depuis 2019-2020, dans le cadre d'une démarche de changement de culture, les écoles sont à mettre en place des séquences d'apprentissages, principalement en mathématiques et en français. L'objectif poursuivi est d'augmenter le taux de réussite des élèves. Ce n'est pas en 2021-2022 que nous avons pu constater tous les bienfaits de cette nouvelle approche, mais avec de la patience et de l'investissement en temps et énergie, ce sont tous nos élèves qui gagneront. Les équipes-écoles sont animées positivement dans ce mouvement d'amélioration continue.

ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF FAVORABLE À LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

ENJEU 1

Offrir un milieu de vie scolaire stimulant, bienveillant, sain et sécuritaire favorisant la motivation à venir à l'école et le désir de persévérer dans son cheminement scolaire.

OBJECTIF 1

Augmenter la persévérance scolaire et la motivation à venir à l'école en privilégiant la bienveillance au cœur de l'intervention éducative, notamment dans la relation maître-élève.

INDICATEUR 1

Taux de sorties sans diplôme ou qualification

Les derniers résultats connus sont ceux de 2019-2020. Le taux de 10,9 % est un excellent résultat qui place notre Centre de services scolaire avec quatre points de mieux que l'ensemble du réseau public québécois, qui se trouve à 14,9 %. Tout en étant très satisfait de cette marque, le défi est maintenant de garder une stabilité à ce niveau et de viser encore l'amélioration, dans la mesure du possible. Nos habitudes de suivis et de relances auprès des élèves en danger de décrochage portent leurs fruits.

INDICATEUR 2

Taux d'absentéisme des élèves du secondaire, FGA et FP

Avec la fin du confinement relié à la pandémie, la gestion de la présence à l'école pour les élèves du secondaire montre une augmentation du taux d'absentéisme. Cette situation peut s'expliquer par une lente reprise des habitudes d'assiduité. Nous travaillerons à améliorer ce résultat en 2022-2023, en nous assurant d'un meilleur suivi au quotidien à l'endroit des élèves pour qui l'absentéisme est un problème chronique. Du côté de la formation générale des adultes et pour la formation professionnelle, la situation est demeurée stable.

OBJECTIF 2

Former les élèves et le personnel de tous les ordres d'enseignement à une utilisation saine et responsable des TIC.

Tout au long de l'année, des formations ont été offertes aux enseignants de façon continue. Aussi, des interventions en classe ont permis d'offrir de la formation en robotique. Les professionnels des services éducatifs sont allés à la rencontre des élèves et des enseignants directement dans les classes pour travailler en direct avec eux. Ils ont expérimenté, entre autres, l'outil « Mains sur les touches ».

Il est compréhensible qu'après deux ans de présence sporadique à l'école, en raison des contraintes pandémiques, 100% des écoles et des centres n'ont pas été couverts par des activités de formation. Nous souhaitons tout de même nous rapprocher de la cible au cours de la prochaine année.

ENJEU 2 :

UNE INTERVENTION ÉDUCATIVE ET PÉDAGOGIQUE DE QUALITÉ

ORIENTATION 1

Assurer le développement et la qualité des pratiques pédagogiques et des ressources éducatives, des difficultés d'apprentissage, notamment pour les apprentissages fondamentaux.

OBJECTIF 1

Mettre en place, dans toutes les écoles et les centres, des équipes collaboratives efficaces tout en répondant aux besoins de formation qui en découlent, notamment pour les meilleures pratiques pédagogiques et éducatives.

En 2021-2022, toutes les écoles ont pu bénéficier du support individualisé de François Massé, spécialiste des communautés d'apprentissage, pour les accompagner en respectant le rythme de développement de chacune, et ce, toujours dans le but de favoriser un changement de culture vers un véritable travail collaboratif. La mise en place des séquences d'apprentissage s'est poursuivie dans la majorité des écoles. Nos habitudes de suivis et de relances auprès des élèves en danger de décrochage portent leurs fruits.

ORIENTATION 2

Développer des stratégies de recrutement et de rétention de personnel de qualité.

OBJECTIF 1

Diversifier les stratégies de recrutement du personnel en pénurie, dans un contexte de région éloignée et d'une demande croissante.

Nous avons travaillé avec une firme de communication et nous avons ajouté un abonnement au site Internet Illico afin de rendre nos offres d'emploi visibles à l'extérieur de notre territoire. C'est ainsi que nous avons été en mesure de recruter du personnel à Québec, et même, en Ontario.

Nous avons continué à afficher les postes disponibles sur notre page Facebook et sur notre site web de façon régulière. Afin de renforcer la démarche, nous avons également fait de la promotion radiophonique au niveau local.

OBJECTIF 2

Assurer des modalités d'accueil et d'insertion professionnelle à tous les nouveaux employés.

Nous avons ajouté une ressource afin d'agir comme mentor auprès des nouveaux enseignants, particulièrement pour répondre aux demandes des enseignants non légalement qualifiés. Nous avons également effectué une révision complète du Cadre de référence sur l'appréciation du personnel.

En outre, nous avons débuté des travaux afin de mettre sur pied un programme local d'insertion professionnelle. Un comité multidisciplinaire a été formé pour procéder à son développement et les travaux sont toujours en cours.

ENJEU 3 :

LA COLLABORATION ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ

ORIENTATION 1

Promouvoir l'engagement parental.

OBJECTIF

Innover dans les modalités de communication et de soutien pour favoriser l'engagement des parents dans la réussite de leur enfant et leur participation à la vie scolaire.

Le module de suivi des observations et des interventions (soi) de Mozaïk portail est utilisé dans plusieurs écoles secondaires. Il permet une communication plus efficace entre les membres du personnel gravitant autour d'un élève et les parents de ce dernier. En plus de la gestion des absences, des retards et du suivi des résultats, ce qui était déjà possible, les indications sur les comportements positifs et négatifs de l'élève nous permettent de suivre son cheminement de façon encore plus étroite.



3.2 LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Le plan de lutte pour prévenir la violence et l'intimidation se déploie en continu dans toutes nos écoles et est accompagné par les services éducatifs. Un intervenant pivot assure le suivi et la continuité du plan dans chacune des écoles.

En 2021-2022, deux rencontres collectives ont eu lieu et avaient comme objectifs de favoriser le développement professionnel des intervenants-pivots des écoles, de mettre en place un partage de pratiques et de se réseauter pour éviter l'isolement. Appuyé d'une personne-ressource régionale, notre conseiller pédagogique a planifié un calendrier de rencontres et offert un ensemble de contenus qui visaient des activités réflexives favorisant l'appropriation de pratiques efficaces, le réseautage et le partage.

Pour les nouveaux intervenants, une formation de base a eu lieu pour s'approprier les éléments du plan de lutte et les obligations légales, afin de bien comprendre le rôle d'intervenant et connaître les ressources disponibles en soutien à l'intervention. D'autres rencontres ont permis de développer des outils pour faciliter leur travail et pour mieux comprendre les besoins. Plusieurs demandes de soutien ponctuel de la part des directions d'écoles et des intervenants ont été répondues par le pivot du centre de services scolaire.



La très grande majorité des intervenants-pivots ont assisté à la formation sur les comportements sexualisés problématiques en contexte scolaire. Aussi, de nombreux intervenants et directions ont participé au symposium sur le bien-être offert par le Ministère. Plusieurs informations pertinentes au rôle

des intervenants ont été partagées tout au long de l'année. Par la mise en place de sondages et en fonction des résultats, nous avons pu revoir le portrait de nos milieux primaires et secondaires. C'est ce qui nous a permis de réviser le plan de lutte et de le présenter aux équipes-écoles, une initiative très appréciée et qui répondait à un besoin.

Enfin, le modèle de plan de lutte de notre centre de services scolaire rayonne au niveau régional et national. Notre travail en collaboration avec l'ensemble de nos écoles est un gage de réussite et nous permet de mieux intervenir pour garantir le bien-être et la sécurité de nos élèves.

SYNTHÈSE DES ÉVÉNEMENTS DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION DÉCLARÉS AU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE

Établissement scolaire	Intimidation	Violence	Interventions ayant fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Escabelle (sec.)	Aucun événement	Aucun événement	0
De l'Anse	Aucun événement	Aucun événement	0
Gabriel-Le Courtois (sec.)	Aucun événement	Aucun événement	0
Des Bois-et-Marées	Aucun événement	Aucun événement	0
Notre-Dame-des-Neiges	Aucun événement	Aucun événement	0
Saint-Maxime (sec.)	Aucun événement	Aucun événement	0
Saint-Antoine	Aucun événement	Aucun événement	0
Des Prospecteurs (sec.)	Aucun événement	Aucun événement	0
Du P'tit-Bonheur	Aucun événement	Aucun événement	0
Esdras-Minville	Aucun événement	Aucun événement	0
Notre-Dame	Aucun événement	Aucun événement	0
Saint-Paul	Aucun événement	Aucun événement	0
Aux Quatre-Vents	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0
Antoine-Roy	Aucun événement	Aucun événement	0
Saint-Joseph-Alban	Aucun événement	Aucun événement	0
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Aucun événement	Aucun événement	0
C.-E.-Pouliot	Aucun événement	Aucun événement	0
Saint-Rosaire	Aucun événement	10 à 19 événements	0
Notre-Dame-de-Liesse	Aucun événement	Aucun événement	0
De l'Escabelle (prim.)	Aucun événement	Aucun événement	0
Saint-Norbert	Moins de 10 événements	10 à 19 événements	0
Gabriel-Le Courtois (prim.)	Aucun événement	Aucun événement	0
Saint-Maxime (prim.)	Aucun événement	Aucun événement	0
Des Prospecteurs (prim.)	Aucun événement	Aucun événement	0

3.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs actions en lien avec le développement durable ont été mises en place cette année afin de répondre aux exigences du Ministère.

- ◆ À l'école Saint-Maxime, nous avons procédé à la réfection de la chaufferie. Il y a eu remplacement des deux anciennes chaudières au mazout par deux nouvelles chaudières au mazout haute efficacité.
- ◆ Il y a également eu l'installation de 26 fontaines à remplissage automatique dans nos différents établissements.
- ◆ Nous avons effectué le remplacement de fenêtres à l'école Saint-Joseph-Alban, permettant ainsi l'amélioration de la performance énergétique.
- ◆ Du côté de l'école Gabriel-Le Courtois, nous avons remplacé des toits plats, ce qui a permis d'assurer une augmentation du taux d'isolation.
- ◆ À la suite du remplacement des blocs sanitaires à l'école Aux Quatre-Vents, il a été possible d'installer des appareils à débit d'eau réduit.
- ◆ Il y a également eu réfection de la toiture de la résidence C.-E.-Pouliot, ce qui a assuré une augmentation du taux d'isolation.

ENSEMBLE,
ENGAGÉS...
SUR LES SENTIERS
DU **SUCCÈS!**



Utilisation des ressources

(Ps 138). The power only with
and wisdom of all nations will
unity. This is the wonderful
Fishes, they, often both
sinking, kind of power.

Besides looking at the actual
what also the Scripture's teaching
is our created nature that
near from Christ, which is our
ing to ourselves, can be fully
needs to be seen (John 4:13-14).
himself, death, which is through
to give (Rom 8:26-27), so the
contemplate the glory of Christ
in the physical support for both
received power.

A little reflection will show
another opportunity not even do
although with supplication. The
name? We ask him to show the
love to God. We just to show
God's kingdom must include
france's Missionary Care from us
and enjoy "him forever." In the
kingdoms of power and concern
God and enjoying God's love
and they must be the same
God's kingdom, for if we are
being, we are not truly know
Finally, when we consult

4.1 RÉPARTITION DES REVENUS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Afin de favoriser la réussite de ses élèves, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs établit les objectifs, principes et critères de répartition de ses revenus en fonction du meilleur niveau de ressources requises tout en assurant son équilibre budgétaire. Le cadre budgétaire tient compte ainsi de l'encadrement légal et budgétaire auquel il est soumis, des particularités de sa situation géographique, démographique et socio-économique, de sa situation budgétaire actuelle ainsi que de son Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023 (PEVR). Le document *Règles de répartition des ressources entre les écoles, les centres et les services*, est disponible sur le site WEB du centre de services scolaire à l'onglet Organisation et à la section politique et règlements numéro 6.0.

4.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

Voici l'extrait des états financiers présentant les résultats pour l'exercice clos le 30 juin 2022. Avec des revenus totaux de 73 799 685 \$ et des dépenses totalisant 72 049 171 \$, le centre de services scolaire a réalisé un excédent des revenus sur les charges de 1 750 514 \$. Les états financiers 2021-2022 résumés peuvent être consultés sur le site internet du Centre de services scolaire dans la section des ressources financières.

73 799 685 \$

REVENUS

72 049 171 \$

DÉPENSES

1 750 514 \$

EXCÉDENT



ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

	Résultats Réels 2022	Résultats Réels 2021
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du MEQ	64 316 222	61 251 332
Autres subventions et contributions	361 659	366 948
Taxe scolaire	1 754 874	1 733 365
Droits de scolarité et frais de scolarisation	420 628	240 445
Ventes de biens et services	2 401 702	2 230 957
Revenus divers	55 345	128 366
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	4 489 254	4 015 079
Total des revenus	73 799 685	69 966 492
CHARGES		
Activités d'enseignement et de formation	29 356 407	26 877 459
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	17 300 635	15 508 773
Services d'appoint	6 982 280	6 514 751
Activités administratives	4 504 290	4 123 343
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	11 005 672	10 996 435
(Activités connexes)	2 795 415	5 436 846
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	104 471	225 578
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	0	6 729
Total des charges	72 049 171	69 689 913
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	1 750 514	276 579
EXCÉDENT ACCUMULÉ REDRESSÉ AU 30 JUIN 2021	10 745 540	
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2022	12 496 054	

4.3 GESTION ET CONTRÔLE DES **EFFECTIFS**

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires	Type de Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	51 623,03	0,00	51 623,03	38
Personnel professionnel	50 774,26	602,91	51 377,17	42
Personnel enseignant	414 254,31	964,53	415 218,84	525
Personnel de bureau, technicien et assimilé	261 150,28	653,84	261 804,12	356
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	49 502,65	1 056,34	50 558,99	56
TOTAL EN HEURE	827 304,53	3 277,62	830 582,15	1 017



4.4 CONTRATS DE SERVICE COMPORTANT UNE DÉPENSE DE **25 000 \$ ET PLUS**

Nom du Contrat	École	Entrepreneur	Type de contrat	Montant du contrat
Système évacuation et génératrice	Saint-Maxime	Kwatroe	Service	32 275.00\$
Parements	Aux Quatre-Vents	J. C.O. Malenfant	Construction	44 800.00\$
Transformateurs	De l'Escabelle	Kwatroe	Service	35 000.00\$
Analyse Arcflash	Notre-Dame-de-Liesse, Saint-Rosaire et de la Découverte, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Aux Quatre-Vents, de l'Envol, Saint-Joseph-Alban, Saint-Paul	Kwatroe	Service	30 500.00\$
Escaliers	Centre Micheline Pelletier	Marin Construction inc.	Construction	34 850.00\$
Réfection de toiture	Résidence C.-E.-Pouliot	Vra Architectes	Service	34 250.00\$
Remplacement chaudière à l'huile et réseau de distribution chaufferie	Saint-Maxime	Service énergétique RL	Construction	97 175.00\$
Système évacuation génératrice	Saint-Maxime	Wesco	Service	59 728.89\$
Remplacement entrée électrique principale	De l'Escabelle	Wesco	Service	51 811.12\$
Inspection de divers bâtiments		Planifika	Service	58 000.00\$
Inspection de divers bâtiments		Planifika	Service	39 000.00\$
Fournitures et installation d'une tour de télécommunications	Centre Micheline Pelletier	Arno télécommunication	Construction	99 725.00\$
Isolation entretoits	Saint-Rosaire	Rénovation C.M inc.	Construction	58 200.00\$
Toilette adaptée	Résidence C-E Pouliot	Rénovation C.M inc.	Construction	61 163.20\$
Réaménagement du 3e étage	Résidence C.-E.-Pouliot	Kwatroe	Service	51 650.00\$
Réaménagement du 3e étage	Résidence C.-E.-Pouliot	Kwatroe	Service	49 900.00\$
Réfection du vestiaire sportif des femmes	École C.-E.-Pouliot	Proulx Savard	Service	39 434.20\$
Réaménagement de la cour extérieure	Notre-Dame-des-Neiges	Les entreprises Énia Lafontaine	Construction	36 322.75\$



4.5 RESSOURCES MATÉRIELLES

Encore une fois cette année, nous avons réussi à répondre en grande partie aux demandes de services des écoles. Voici ce qui a été réalisé au cours de la dernière année :

- ◆ Le gouvernement s'est engagé dans un projet de transition vers une économie sobre en carbone et pour répondre à cette demande, notre centre de services scolaire a participé à 16 événements de gestion de la demande de puissance (GDP) d'Hydro-Québec, pour un total de 53 heures.
- ◆ Nous avons obtenu une subvention de 7 288 347,00 \$ en investissement par le biais des programmes de maintien de bâtiment.
- ◆ Nous avons fait l'installation de 387 lecteurs de paramètre de confort (sondes de CO2) dans les écoles.
- ◆ La poursuite de l'implantation du système Maximo suit son cours.
- ◆ Les chantiers majeurs en santé et sécurité au travail au niveau de la protection des travailleurs sont toujours en cours d'exécution (cadenassage, arc flash, etc.).

4.6 RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

L'année 2021-2022 en fut une de continuité et de nouveaux défis. En effet, nous avons dû poursuivre cette année nos efforts afin de minimiser les effets de la Covid-19 sur l'ensemble de nos élèves. Nous nous sommes assurés que tous les élèves du secondaire aient accès à un ordinateur portable, tout comme les élèves de 5e et 6e année du primaire. En plus des différents autres équipements disponibles dans chaque établissement, cela représente plus de 500 000 \$ en investissement durant l'année.

Nous avons également continué à travailler en collaboration étroite avec les services éducatifs, puisque plusieurs activités de perfectionnement ont eu lieu au cours de cette année.

Nous pouvons donc conclure que nous avons su répondre aux besoins de tous et travailler davantage en collaboration avec tous les autres intervenants du milieu.



Annexe du rapport annuel

5.1 RAPPORT DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

Dans l'exercice de mon rôle de protectrice de l'élève, aucune plainte portée à mon intention ne concernait ou n'impliquait, directement ou indirectement, une personne apparentée.

Depuis juillet 2021, j'ai traité deux plaintes. Dans le tableau ci-dessous, j'expose le motif de ces plaintes, la date, le type d'élève mis en cause et les actions posées.



OBJECTIF DE LA PLAINTE	DATE	TYPE D'ÉLÈVE	ACTIONS POSÉES
Les parents d'un élève de niveau secondaire demandent le changement de classe de leur fils.	2021-09-01	Élève de niveau secondaire	<ul style="list-style-type: none"> La plainte est reçue par téléphone et concerne un élève de secondaire 1. L'élève présentant certaines difficultés d'adaptation a été classé dans un groupe à double niveaux. Les parents considèrent que leur fils n'est pas à sa place. Ils demandent un changement de groupe et l'école n'adhère pas à cette solution. L'étudiant est très anxieux et refuse de continuer à fréquenter la classe. Je communique avec la personne responsable de l'école afin de connaître les balises de la décision. Une révision est possible afin de trouver une solution. Je suggère à la mère de rédiger un portrait de la situation antérieure de son fils afin d'éclairer les personnes responsables du classement, ce qu'elle fait. De plus, elle les invite à communiquer avec la direction de l'école primaire fréquentée par son fils. Les échanges permettent d'améliorer la situation et de trouver un terrain d'entente pour que l'anxiété de l'élève diminue et qu'il intègre un groupe.
Les parents d'un élève sont en désaccord avec le classement de leur fils.	2021-09-03	Élève de niveau secondaire	<ul style="list-style-type: none"> La plainte est reçue par téléphone. Pour l'année scolaire en cours, en raison du faible nombre de jeunes ayant des besoins particuliers, ceux-ci ont été réunis dans un seul groupe. Un de ces élèves est très affecté dans son estime de soi par ce classement et les parents demandent des changements. Après évaluation de ses capacités dans différentes matières par son professeur, la direction de l'école met en place un horaire hybride afin de répondre le plus adéquatement possible à ses besoins. La psychologue scolaire est étroitement associée à cette situation et une intégration par étapes est planifiée. Le jeune est prêt à y participer et ses parents sont satisfaits des changements.

Entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2022, j'ai traité 23 situations d'insatisfaction, soit, 21 consultations ou signalements qui ont été majoritairement redirigés vers le gestionnaire des plaintes du centre de services scolaire pour le traitement, ainsi que deux plaintes. L'analyse de celles-ci n'a donné lieu à aucune recommandation.

LISE BERNATCHEZ
Protectrice de l'élève

21
22

**CENTRE DE
SERVICES SCOLAIRE
DES CHICS-CHOCS**

102 rue Jacques-Cartier
Gaspé, Québec, G4X 2S9

Site web
cschic-chocs.qc.ca

Téléphone
418 368-3499

E-mail
info@cschic-chocs.qc.ca

